



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2017 À 20H30**

L'an deux mille dix-sept,

Le dix-huit décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Camilla BURG, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL

Procurations :

Carla MARTINS-NETO à Gérard PARFAIT

Isabelle TRAPPIER à Muriel DEGAVRE

Karel KURZWEIL à Gilles STUDNIA

Anne HEINKELE à Karine DUBOIS

Absents :

Thomas BATIGNE, Capucine DESBOIS, Patrick LEGER

Secrétaire de séance : Karine DUBOIS

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017.

Le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

ONT VOTE POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Muriel DEGAVRE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE représentée par Karine DUBOIS, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL

B) Décisions du Maire, en vertu de la délibération n°2016-09/63 du 12 septembre 2016, portant délégation de pouvoir confiée au Maire par le Conseil Municipal :

N°66 : Contrat de cession présenté par Bruno LARIOS pour l'installation d'un manège et d'un trampoline avec harnais sur la place de l'Europe

N°67 : Location temporaire d'un logement communal situé 32 rue de la Fontaine des Vaux

N°68 : Contrat d'abonnement aux conseils SVP

N°69 : Avenant n°1 au marché 2016MA07 location et d'entretien des photocopieurs de la commune

N°70 : Attribution de chèques cadeaux pour les enfants du personnel municipal

N°71 : Contrat de cession présenté par la Compagnie de la Grande Echelle pour la représentation du spectacle de Zigor et Gus

N°72 : Contrat de cession présenté par la Compagnie de la Grande Echelle pour la représentation du spectacle « 20 ans »

N°73 : Contrat de maintenance du Parc de Tableaux Interactifs et Vidéoprojecteurs- Année 2017/2018

N°74 : Convention relative à l'exercice des fonctions « Emploi Vie Scolaire Auxiliaire de Vie Scolaire » Inclusion Individuelle d'élèves handicapés sur le temps de cantine – Année 2017/2018

N°75 : Avenants aux marchés de travaux d'aménagement 2017 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour les signer

N°76 : Contrat de cession présenté par la Compagnie de la Grande Echelle pour la représentation du spectacle déambulatoire « Jonglerie de Noël »

N°77 : Promesse de bail commercial avec Mesdames MASSEIN et TUFFIGO, sages-femmes pour la location d'un local d'activité de 18,50 m², 2 avenue des Platanes

N°78 : Promesse de bail commercial avec Madame LAVABRE, médecin généraliste pour la location d'un local d'activité de 18,60 m², 2 avenue des Platanes

C) Notes de synthèse :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2017-12/74 : Décision modificative n°1 au budget principal ville – Exercice 2017

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1, telle que détaillée :

VILLE DE SAINT-NOM-LA-BRETECHE BUDGET COMMUNAL	DM n°1
---	---------------

DECISION MODIFICATIVE 1

Désignation	Dépenses (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-21318 : Autres bâtiments publics	5 500,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 500,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	32 310,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	32 310,00 €	
D-2031 : Frais d'études	0,00 €	5 500,00 €
D-2031 : Frais d'études		32 310,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	37 810,00 €
Total INVESTISSEMENT	37 810,00 €	37 810,00 €

ONT VOTE POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Muriel DEGAVRE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE représentée par Karine DUBOIS, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-12/75 : Indemnité de conseils allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur des communes et des établissements publics locaux

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité par 21 voix pour et 5 voix contre,

DÉCIDE d'allouer pour l'année 2017 l'indemnité de conseil à Madame Catherine GIRARD-FOURNET, Trésorière de Maule.

FIXE cette indemnité de conseil au taux de 75%, soit un montant brut de 1 093,93 €,

DIT que la dépense sera imputée au chapitre 01 I, article 6225 du budget communal.

ONT VOTE POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Muriel DEGAVRE, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT,

Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE représentée par Karine DUBOIS, Jean-Marie CHAZAL

ONT VOTE CONTRE :

Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD

N° 2017-12/76 : Aménagement de la rue Charles de Gaulle – approbation du dossier d'études -demande de subvention auprès de la région et du département

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le programme des travaux des opérations présentées,

AUTORISE M. Le Maire à demander et à déposer les dossiers de subventions et les aides financières auprès des organismes ad hoc entre autre la Région, le Département et tous autres organismes : SEY etc.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,

ONT VOTE POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Muriel DEGAVRE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE représentée par Karine DUBOIS, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-12/77 : Adhésion à un groupement de commandes pour le service de transports en autocars avec chauffeur

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche au groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville, et la Communauté de Communes Gally Mauldre.

ACCÉPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour le service de transport en autocars avec chauffeur pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire,

ACCEPTE que la communauté de communes soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

AUTORISE Monsieur le Président de ladite communauté à signer le marché à intervenir.

ONT VOTE POUR :

Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO représentée par Gérard PARFAIT, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER représentée par Muriel DEGAVRE, Pierre VEZY, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gilles STUDNIA, Christophe GOETHALS, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ, Anne HEINKELE représentée par Karine DUBOIS, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN, Christian PERROUD, Jean-Marie CHAZAL

D) Questions diverses

La séance prend fin à 21h30

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 19 décembre 2017.

Affiché le 20 décembre 2017.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



